

ASSEMBLEE GENERALE

EXTRAORDINAIRE ET ORDINAIRE

DES CLUBS

Samedi 04 Avril 2009

UNIVERSITA DI CORSICA

Pasquale PAOLI

L'Assemblée Générale Extraordinaire et Ordinaire des Clubs s'est tenue le Samedi 04 Avril 2009 à l'Université de Corté à partir de 09H30.

Le Comité Directeur était composé de messieurs et madame :

- RIOLACCI Marc, Président
- CHIARAMONTI Maurice, Vice-Président Délégué
- BASTERI Dominique, Vice-Président
- FELLI Lucien, Vice-Président
- LUCA Marc-Antoine, Vice-Président
- ORSINI Alain, Secrétaire Général
- AIROLA Jean-Luc, Secrétaire Général Adjoint
- MORACCHINI Jean-René, Trésorier
- ANTONIOTTI Pierre
- GIULY Marcel
- JACOMO Georges
- MAGGIANI François
- MARCHETTI Joseph
- PANZANI Toussaint
- PERFETTI Jean-Claude
- PETTINATO Joseph
- PERI Jeanne

Excusés :

- Dr DE ZERBI Antoine (membre du C.D.)
- Mr SERPAGGI Philippe (membre du C.D.)

Assistent :

- Dr FANI Antoine (Vice-Président Honoraire)
- Mr PAOLACCI Ange (Directeur Administratif de la L.C.F.)
- Mr SAVELLI Paul-Gérard (C.T.R.)
- Mr GAGLIARDI Nicolas (C.T.D.)
- Mr LUCIANI Jean-Luc (C.D.F.A.)
- Mr PIREDDU Antoine (Directeur du Pôle Espoir)
- Mme OLMETA Marie-Ange et GIUDICELLI Ginette (Secrétaires L.C.F.)
- Mlles VINCIGUERRA Eliane et LUCCIONI Stéphanie (Secrétaires L.C.F.)

Ordre du Jour

- Appel des délégués

- Approbation du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale du 27 Septembre 2009

- Allocution du Président

- Assemblée Générale Extraordinaire
 - Adoption des Statuts

- Assemblée Générale Ordinaire
 - Adoption :
 - du Règlement d'Administration Générale
 - du Règlement Général des Compétitions
 - du Règlement Particulier des Compétitions
 - du Règlement Intérieur – Commissions Régionales

- Désignation du délégué des clubs Nationaux

- Interpellations et vœux

APPEL DES DELEGUES

NORD

Clubs Libres Présents :

SC BASTIA (MOLINELLI Pierre) – CA BASTIA (ROSSI Toussaint) – USC CORTENAIS (MARTINETTI Joseph) – EF BASTIAISE (NEGRONI Jean Luc) – AS CASINCA (LUCIANI Jean Vitus) – AS ANTISANTI (ALESSANDRINI Paul) – AJ BIGUGLIA (SAULI Charles) – AS FURIANI AGLIANI (FONTANA Pierre) – BORGO FC (ANGELINI Jean Michel) – FC ALERIA (LUCIANI Dominique) – US VEZZANI (CRISTINI Vincent) – US GHISONACCIA (CASANOVA François) – GFCBL (POLETTI Dominique) – ASC PIEVE DI LOTA (BASTERI Dominique) – RO CARDO (AIROLA Jean Luc) – PRUNELLI FC (TOMINARO Paul) – FCA CALVI (BICCHIERAY Didier) – ENT. CORBARA SR (FONDACCI Antoine) – NEBBIU CD (BALBINOT Olivier) – SQUADRA CC (ROSSI Toussaint) – GALLIA CL (BASTERI Dominique) – FC LUMIU (NEGRONI Jean Luc) – A.SAUEGARDE QUARTIER ST JOSEPH (SAULI Charles) – ESPOIR CB (PIERI Pierre) – A. SQUADRA BALANINA (BAZZONI Patrick) – AS BRAVONE (GONCALVES Mario) – FC LUCCIANA (FORNACCIARI Jean) – FC U NIOLU (LUCA Marc Antoine) – FC BASTIA (FORNACCIARI Jean) – AS MONTICELLO (FANI Antoine) – RC PONTE LECCIA (ANTONIOTTI Pierre) – FC ILE ROUSSE (MONTINERI Michel – COSTA P.Jean)

Clubs Libres Absents :

AS COSTA VERDE – FC BIGUGLIA – FC ST ANTOINE – FC MIGLIACCIARU

Clubs Vétérans Présents :

ASE CULT. DI PATRIMONIO (BICCHIERAY Didier) – AS. ASSUREURS BASTIAIS (GIULY Marcel) – RC OLMETAIS (BRIGNOLE Pascal) – FC LE CORSAIRE (PERFETTI Jean Claude) – O. PTE LECCIA SUPER U (ORSINI Alain) – PRADO JEUNESSE (VELLUTINI Joseph) – AM. FANGO (PIERESCHI Pierre) – SC FANGO (MORACCHINI Jean René) – US FINANCIERS BASTIA (MOLINELLI Pierre) – GFCBL (POLETTI Dominique) – ASPEN (GRASSI Didier) – COSMOS (MAGGIANI François) – ENT.PORTUAIRE BASTIA (PANZANI Toussaint) – AS STE GENERALE (PALMIERI Jean Paul) – AS BAR PIGALLE VIEUX PORT (VELLUTINI Joseph) – ASP OEHC (GIULY Marcel) – AS HOPITAL BASTIA (CHIARAMONTI Maurice)

Clubs Vétérans Absents :

ASC STA MARIA DI LOTA MANDRIALE – AS PIETRA ROSSA – AS CONSULAIRE 2 B – FC CORSICA MACHJA – AS VETERANS BASTIA – ASJEP ROGLIANO – ATL. MARSEILLE SNCM CORSE – AS ETTORI TADDEI MOSCONI

Clubs Futsal Présents :

ANIMASPORT BASTIA (BAZZONI Patrick) – FUTSAL CLUB FURIANI (PERI Jeanne) – AS SAP.POMPIERS LUCCIANA (CRISTINI) – BORGO FUTSAL (PIERESCHI Pierre)

SUD

Clubs Libres Présents :

AC AJACCIO (COSTANTINO Sauveur) – JS BONIFACIO (SULMONT J.Luc) – ENTENTE GALLIA SALINES (JACOMO Georges) – JSA 5EME CANTON (JACOMO Georges) – AS CARGESE (MARCHETTI Joseph) – BOCOGNANO GRAVONA (RISTERUCCI Franck) – FCC AJACCIO (FELLI Lucien) – SUD FC (FANI Antoine) – ENT. PRUNELLI ORNANO RS (LUCA Marc Antoine) – FC BASTELICACCIA (MAZZACAMI Paul) – GFCO AJACCIO (PETTINATO Joseph) – CA PROPRIANO (PANZANI Toussaint) – AFA FA (FAGGIANELLI François) – JO SARTENE (AIROLA Jean Luc) – SC AJACCIEEN (MARCHETTI Joseph) – ASC DES CANNES (FIORI Jean Claude) – SOLENZARA FC (PERI Jeanne)

Clubs Libres Absents :

AS PORTO VECCHIO

Clubs Football Entreprise Présents :

US FINANCES BANQUES (FAGGIANELLI François) – AS PIETROSELLA (PETTINATO Joseph) – AS COM. VICO (ORSINI Alain) – US BASTELICA (MORACCHINI Jean René) – AFA RAC. COMMERCANTS (CASTINETTI J.Jacques)

Clubs Football Entreprise Absents :

GFCOA – CAU – AS CONV.PORTUGAIS – AS ENT. OCANAISES – AS COM. CUTTOLI – AM. AIR FRANCE AJACCIO – AS COM. OTA PORTO – A. COM. VALINCO – ASA GRANULATS BTP – AS COM. BVD ROI JEROME – AS SUPER U – FC OLMETO – CORSE POSE MENUISERIE – 6EME CANTON – AS FOOT INSEME – AS. SPORT. DI A SOCCIA – A VADDINCA

Club Futsal Présent :

O. FUTSAL AJACCIO (PERFETTI Jean Claude)

Clubs Vétérans Présents :

ASC HOPITAL CASTELLUCCIO (CASTINETTI J.Jacques)

Clubs Vétérans Absents :

AS CTC – AS CCI – C.HOSPITALIER AJ. – AS CORSAIRE AJ.

TOTAL DES VOIX : 440

Quorum : 330

Clubs présents : 358

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut siéger.

**APPROBATION DU PROCES VERBAL DE
L'ASSEMBLEE GENERALE DU 27 SEPTEMBRE 2009**

(Le Procès-Verbal de l'A.G. du 27/09/2009 est adopté à l'unanimité)

ALLOCUTION DU PRESIDENT

Le Président ne fera pas à proprement parler d'allocution, cette assemblée extraordinaire se voulant presque entièrement consacrée à la refonte des statuts et règlements.

Il remercie les participants pour leur présence et l'intérêt porté à un sujet ô combien essentiel traité avec soin et talent par Tony FANI, Marc-Antoine LUCA et Ange PAOLACCI totalement dévoués à cette cause.

La modernisation de la Ligue est en marche, à tous les niveaux même si le rythme imposé par les instances Fédérales est dur à suivre.

Il remercie enfin l'ensemble des membres du Secrétariat pour leur disponibilité et leur dévouement.

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

Adoption des Statuts

Le Président de la Ligue présente la réforme des nouveaux statuts qui ne donne lieu à aucune remarque particulière.

(Les statuts sont adoptés à l'unanimité)

Avec l'adoption des Statuts, l'assemblée générale extraordinaire étant terminée, on passe à l'assemblée générale ordinaire à savoir l'examen des règlements.

Des règlements d'administration générale, du règlement général des compétitions et du règlement particulier des compétitions qui seront présentés par le triumvirat A. FANI – M.A. LUCA et A. PAOLACCI

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Adoption du Règlement d'Administration Générale

L'ensemble des articles du règlement d'administration général est présenté à l'assemblée.

L'accent est mis sur l'importance que revêtent les nouvelles attributions de la C.R.S.R. (pouvoirs disciplinaires) et la C.R. APPEL (configuration administrative).

Le trésorier de la Ligue monsieur MORACCHINI présente les attributions de la Commission Régionale des Finances.

Article 17 - atteinte à la morale sportive :

Suite à une erreur de librairie, la rédaction de cet article est modifiée.

Adoption du Règlement Général des Compétitions

Article 1

Un débat s'instaure sur la date limite d'enregistrement des engagements et obligations, notamment celle portant sur les ententes.

Les clubs demandent que cela soit précisé dans l'article.

Obligations vis-à-vis du statut des jeunes

Le texte est adopté à la majorité moins 2 voix (l'ASA PRUNELLI et le FC ALERIA).

Article 9 Bis – Composition du banc

Une nouvelle rédaction de cet article est proposée par l'assemblée.

Article 12 – Restrictions à la participation aux compétitions régionales

Il faut noter la suppression de l'alinéa H de l'ancien article 20 à savoir :

- Un joueur de catégorie SENIOR ayant disputé un match dans une compétition, ne pourra participer à cette même épreuve pour autre club de la Ligue au cours de la même saison. Ce qui signifie que les seules restrictions sont celles prévues par les règlements généraux.

Adoption du Règlement Particulier des Compétitions

DIVISION D'HONNEUR :

Mesures temporaires. Sur proposition de l'assemblée, il est décidé qu'à l'issue de la saison 2008/2009, la D.H. sera ramenée à 14 clubs quel que soit le nombre de relégués de CFA 2 à la D.H. ou d'accession de D.H. au CFA 2.

L'assemblée adopte l'ensemble des dispositions des règlements particuliers des compétitions.

DESIGNATION DU DELEGUE DES CLUBS NATIONAUX

Monsieur ROSSI Toussaint est seul candidat à sa succession en tant que délégué des clubs nationaux.

Il est reconduit à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président clos la séance et invite tous les participants à rejoindre le buffet installé dans le hall d'accueil.